

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2017**

**À FRUGES – Espace culturel Francis SAGOT**

**À 19h00**

**PROCÈS VERBAL**

# Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 mars 2017
- Décisions du bureau et du président prises en vertu de la délégation de pouvoir du conseil communautaire
- Modification de la délibération relative aux indemnités des élus  
*Délibération n° 2017-06-80*
- OPAH
- Approbation du PLU de Bimont  
*Délibération n° 2017-06-81*
- Projet de DPU pour extension de la zone artisanale  
*Délibération n° 2017-06-82*
- Comptes administratifs et comptes de gestion 2016 (principal, annexes, abattoir)  
*Délibérations n° 2017-06-68, n° 2017-06-69, n° 2017-06-70*
- Délibération d'affectation des résultats 2016 au BP 2017 (principal, annexes, abattoir)  
*Délibération n° 2017-06-71*
- Vote des budgets primitifs 2017 (principal, annexes, abattoir)  
*Délibération n° 2017-06-72*
- Vote des taux d'imposition 2017 et fixation des durées de lissage  
*Délibération n° 2017-06-73*
- Participation financière du budget principal sur les budgets annexes et CIAS  
*Délibérations n° 2017-06-74, n° 2017-06-75, n° 2017-06-76, n° 2017-06-77*
- Versement des subventions aux associations au titre de l'année 2017  
*Délibération n° 2017-06-78*
- Versement des subventions aux syndicats mixtes au titre de l'année 2017  
*Délibération n° 2017-06-79*
- Questions diverses

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Fruges pour la mise à disposition de l'espace culturel Francis Sagot. Il précise que cette réunion est importante, s'agissant notamment du premier vote du budget de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres.

Les membres présents en séance :

David GILLET, Constant VASSEUR, André NOURRY, Guy RANDOUX, Pierre DESMONS, Philippe PIQUET, Philippe DUCROCQ, Danielle DUCROCQ, Stéphane MERLOT, Bernard HIBON, Annie DEFOSSE, Léon BLOND, Hervé DAVELU, Jean-Claude COSTENOBLE, Léonce DUHAMEL, Pierre PRIMORIN, Francis HUBLART, Isabelle LECERF, Francis SENESCHAL, Claude VERGEOT, Jean-Noël BELVAL, Jean-Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Virginie FEUTREL, Marc JENNEQUIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Bernard DUQUENNE, Alain PERON, Gérard CHEVALIER, Marc DUBOIS, Jean-Paul CAZIER, Philippe LEDUC, Claudie CARPENTIER, Christian MILLE, Thierry LANCE, Philippe NACRY, Christophe RAMECOURT, Christophe COFFRE, Freddy FINDINIER, Maryline CUVILLIER, Michaël BAHEUX, Nicolas PICHONNIER, Serge DE HAUTECLOCQUE, Serge POUTHE, Jean-Marie TALLEUX, Jean-Paul BOQUET, René LECERF, Frédéric BAILLY, Patrick CORNU, Patrick LAMOURETTE, Josse NEMPONT, Martial HOCHART, Edwige HENNEGUELLE, Guy DELPLANQUE, Daniel LANCE, Richard PICHONNIER

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Marie-Dorothée FLAHAUT à Philippe DUCROCQ, Philippe DERAM à Marc DUBOIS, Bruno CARLU à Bernard HIBON, Jean-Jacques HILMOINE à Patrick CORNU

Le ou les membre(s) titulaire(s) remplacé(s) par un suppléant :

Pascal CARON remplacé par Maryline CUVILLIER

Le ou les membre(s) absent(s) :

Marie-Dorothée FLAHAUT, Samuel GUERVILLE, Maurice WIDEHEN, Jean-Pierre CARLU, Philippe DERAM, Bruno CARLU, Jean-Jacques HILMOINE, Jean-Claude AVISSE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Il désigne Monsieur Nicolas PICHONNIER comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet au conseil communautaire l'adoption du procès-verbal du conseil communautaire qui s'est tenu le 14 mars. Il demande si l'ensemble des délégués a été destinataire des documents et propose de ne pas donner lecture des points, comme il le fait habituellement.

Les membres n'émettent aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il porte à connaissance des membres que le prochain conseil communautaire se tiendra le mardi 2 mai à 19h00 à Hucqueliers. Il précise qu'il déroge à la règle du lundi étant donné que le 1<sup>er</sup> mai et le 8 mai sont des jours fériés.

Il informe les membres que suite à l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du Montreuillois, les statuts de ce dernier ont été modifiés afin d'intégrer la communauté de communes du haut pays du montreuillois (CCHPM).

Monsieur le Président aborde ensuite les décisions du Président prises depuis le dernier conseil communautaire.

Concernant l'ordre du jour, il propose aux délégués de modifier l'ordre des points afin de traiter, dans un premier temps, l'ensemble des budgets.

Il donne la parole à Michaël BAHEUX, vice-président en charge des finances.

Michaël BAHEUX indique que l'ensemble des documents seront projetés, toutefois il espère que les délégués en ont pris possession en parallèle étant donné que les données affichées à l'écran ne sont pas forcément lisibles.

Lors de ce conseil communautaire, seront soumis au vote, l'ensemble des comptes administratifs, les délibérations d'affectation ainsi que les budgets primitifs.

Il rappelle que le rendu de l'audit financier a permis aux élus d'identifier les forces et faiblesses des deux ex-EPCI. Il a notamment été question de l'endettement, de la masse salariale, du désengagement de l'état... Concernant ce dernier point, il ajoute que cela n'est pas neutre dans le budget de l'intercommunalité.

Il remercie Laurent pour son aide apporté sur l'ensemble des documents budgétaires, sur sa vision des budgets et des résultats, Florence et Pauline pour la mise en forme des documents, les élus de la commission finances ayant participé aux trois réunions ainsi qu'Élodie pour la transmission des informations.

<p style="text-align: center;"><b>Comptes administratifs 2016</b> <b>Délibérations 2017-06-68 et 2017-06-69</b></p>
---

Monsieur le Vice-Président en charge des finances donne lecture de l'ensemble des comptes administratifs (C.A.), chapitre par chapitre.

Il invite les délégués à poser des questions, des micros ont été prévus à cet effet.

Il indique qu'il présentera l'ensemble des comptes administratifs des deux ex-collectivités. Ceux-ci seront ensuite soumis individuellement au vote. Lors des votes des comptes administratifs de l'ex-communauté de communes d'Hucqueliers (CCH), il sera demandé à Christophe COFFRE, ex-Président, de quitter la salle.

Concernant les résultats de clôture de chaque C.A., ils sont inscrits dans les délibérations d'affectation des résultats. Les résultats positifs viendront renforcer la trésorerie de la nouvelle intercommunalité.

Il constate que les comptes administratifs des deux ex-EPCI font apparaître un résultat de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement de l'ordre de 4 000 000 €. En 2015, celui-ci s'élevait à 3 200 000 €. Les deux collectivités ont contribué à une augmentation de leur trésorerie.

Claude VERGEOT souhaite évoquer quelques chiffres. Il fait référence à la réunion concernant le rendu de l'audit financier, qui selon lui, a été explicite. En effet, il rappelle que la communauté de communes de Fruges (CCF) apporte environ 70 % des recettes si l'on se base uniquement sur le budget principal et 61 % si l'on englobe les budgets annexes. Il fait remarquer que cela ne vient ni de la presse, ni de Jean-Jacques HILMOINE. D'après lui, la CCF a eu la chance d'avoir un président visionnaire qui, par la mise en place des éoliennes votée à la quasi-unanimité, a permis à cette collectivité de bénéficier de recettes. Il indique également que la CCH s'est énormément développée depuis quelques années grâce aux deux derniers présidents, Christophe COFFRE ainsi que son prédécesseur.

Michaël BAHEUX remercie Claude VERGEOT pour son intervention.

Concernant les budgets annexes, Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que chaque opération est identifiée, grâce à une comptabilité analytique précise. Celle-ci permet ainsi d'identifier les forces et les faiblesses de chaque service, de chaque compétence.

Concernant le compte administratif du SPANC de l'ex-CCF, Monsieur le Président constate que la section d'investissement est relativement modeste et que le résultat de clôture est légèrement négatif.

Le résultat de clôture du compte administratif du SPANC de l'ex-CCH n'est pas significatif. En effet, Monsieur le Président annonce que les subventions de l'agence de l'eau n'ont pas été reversées aux particuliers ayant effectué des travaux. Le compte administratif devrait s'équilibrer à environ 0 €.

Claude VERGEOT s'interroge sur la somme qui aurait dû être reversée aux particuliers. Il pensait que le montant était de 132 000 €, ce qui amène à un résultat de clôture négatif d'environ 2 000 €.

Michaël BAHEUX confirme. S'il s'agit d'être précis, le compte est en effet déficitaire.

Patrick CORNU souligne que, sans vouloir être précis, il ne faut pas annoncer un excédent de 130 000 € s'il n'y en a pas.

Michaël BAHEUX ajoute qu'il aurait pu ne pas justifier le montant des subventions à reverser aux particuliers, cependant, il lui paraît normal d'être honnête.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une photo à l'instant précis. Il affirme que le résultat de clôture n'est pas représentatif au vu des subventions non versées aux administrés concernés. Il est nécessaire de prévoir cette dépense au budget primitif 2017.

Claude VERGEOT se demande également si la dotation de solidarité votée en 2016 par le conseil communautaire de la CCH a été distribuée aux maires.

Michaël BAHEUX répond que cela n'a pas été réalisé et sera régularisé cette année.

Quant au C.A. ordures ménagères de l'ex-CCH, Claude VERGEOT remarque que l'intercommunalité avait contracté un emprunt à hauteur de 68 000 € alors que ce budget disposait d'un fond de roulement de 135 000 €.

Michaël BAHEUX indique que cet emprunt a été réalisé en 2016.

Christophe COFFRE précise que cet emprunt a couvert des travaux réalisés au sein de la déchetterie.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'une décision de l'ex CCH et qu'il est parfois plus judicieux de réaliser un emprunt et ainsi garder sa trésorerie. Le conseil communautaire de ce jour doit approuver les comptes administratifs et non pas s'attarder sur les opérations réalisées.

Claude VERGEOT constate qu'il faudra cependant rembourser ce prêt.

Le C.A. tourisme de l'ex-CCF fait apparaître un léger déficit en fonctionnement.

Stéphanie QUIQUEMPOIX s'adresse à Claude VERGEOT et lui demande quelles sont ses remarques quant au résultat négatif du budget tourisme.

Claude VERGEOT répond qu'il s'agit d'une compétence intercommunale et qu'il serait préférable de poser cette question à l'élu qui était vice-président en charge du tourisme lors du précédent mandat.

Stéphanie QUIQUEMPOIX remarque que Claude VERGEOT a épluché l'ensemble des budgets de l'ex-CCH mais pas ceux de l'ex-CCF.

Monsieur le Président souhaite avancer sur la lecture des C.A. Il ajoute que toutes les décisions antérieures ne peuvent être revus, et que les élus peuvent uniquement constater les résultats.

Patrick CORNU demande si les délégués sont en réunion de conseil communautaire ou dans une chambre d'enregistrement où il ne faut rien dire. Il précise que lors du précédent mandat, il était vice-président en charge des finances, et les délégués posaient des questions auxquelles ils avaient une réponse. Concernant le déficit sur ce budget, il serait judicieux de demander des explications à Jean-Marie LUBRET qui était vice-président en charge du tourisme.

Stéphanie QUIQUEMPOIX s'étonne des questions posées par Claude VERGEOT alors qu'il n'a posé aucune question durant les 3 dernières années.

Patrick CORNU annonce que la situation peut être retournée. L'année dernière, on entendait certains élus qu'on entend plus cette année. Il ajoute que personne ne doit donner de leçon à personne. Il rappelle que lors du vote des comptes de gestion et des comptes administratifs en 2016, ceux-ci étant identique au centime près, il a tout de même été demandé le vote à bulletins secrets pour les comptes administratifs.

Michaël BAHEUX confirme que toutes les questions peuvent être posées et qu'une réponse sera apportée.

Nicolas PICHONNIER donne raison à Patrick CORNU sur le fait que beaucoup de questions étaient posées les années précédentes et qu'il est nécessaire de respecter les interrogations de chacun.

Monsieur le Président demande à Jean-Marie LUBRET s'il peut expliquer la raison de l'emprunt contracté au tourisme.

Jean-Marie LUBRET indique que cet emprunt a été réalisé en 2012, soit avant d'avoir été élu délégué communautaire. Il ajoute ne pas avoir souhaité être vice-président au tourisme, toutefois, certains ont fortement insisté. De plus, lors du précédent mandat, très peu d'élus se sont intéressés au tourisme.

Monsieur le Président remarque que l'emprunt peut être utilisé pour les projets tels que la route du patrimoine, la route de la pierre. Ces projets ne sont pas abandonnés.

Concernant le C.A. de l'abattoir, il est à noter un déficit au niveau de la section de fonctionnement de 498 282,38 €. En 2015 le déficit s'élevait à 211 557,36 €.

Nicolas PICHONNIER demande s'il s'agit d'un déficit cumulé.

Michaël BAHEUX répond par la positive. Il ajoute que l'abattoir est un outil qui fonctionne correctement, le tonnage est suffisant, toutefois les travaux réalisés à la demande des services vétérinaires font apparaître des dépenses conséquentes. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser un nouvel abattoir. En effet, même si la pression des services vétérinaires sera toujours présente, les locaux seront neufs et donc les travaux beaucoup moins importants.

Monsieur le Président précise qu'en l'état actuel, l'abattoir perd environ 100 000 € par an. Le déficit pourrait être réduit en augmentant les tarifs d'abattage mais ce n'est pas le but avec la construction d'un nouvel outil.

Durant la mandature précédente, des travaux ont été réalisés afin de répondre aux différentes exigences. Depuis le début d'année, les travaux réalisés au sein de l'abattoir sont estimés entre 20 000 € et 25 000 €, avec l'autorisation de l'ensemble des élus.

Concernant l'emprunt contracté, il se terminera à la fin du mandat.

Au sujet du C.A. de la petite enfance, Michaël BAHEUX remarque que le résultat de clôture est négatif. Il indique que la compensation de la CAF est nettement inférieure aux années précédentes. Ce résultat serait donc peut-être à relativiser.

Le C.A. de la maison du patrimoine concerne un projet qui devait se mettre en place sur la commune de Fressin. Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'année 2016.

Ensuite, le C.A. du RPC des hauts liens concerne la construction d'une école située à Ruisseauville. Les travaux devraient débuter au cours de l'année.

Michaël BAHEUX rappelle qu'il s'agit d'une opération blanche pour la communauté de communes. Le rôle de l'intercommunalité est d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de solliciter les subventions auprès des différents organismes. À la fin de l'opération, le reste à charge sera réparti entre les communes membres du RPC.

Le coût du projet est estimé à 1 100 000 € avec un reste à charge d'environ 220 000 €.

Monsieur le Président précise aux délégués qui ne connaissent pas le projet, que ce dernier concerne les communes de Ambricourt, Avondance, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Ruisseauville et Verchin. La collectivité apporte son soutien dans le domaine de l'ingénierie, mais également dans le montage des dossiers, travail réalisé par Laurent. Une convention, signée avec la communauté de communes, indique que l'ensemble des dépenses sera financé par les communes concernées. Cela ne coûte rien pour la collectivité. Monsieur le Président dit avoir été surpris par cette opération, estimant que celle-ci est un projet d'investissement important pour des petites communes. Selon lui, la maîtrise d'ouvrage effectuée par la communauté de communes est une forme d'aide aux communes.

D'après Edwige HENNEGUELLE, ce projet a tout de même un coût pour la collectivité étant donné qu'elle prête de l'argent gratuitement alors qu'elle devra emprunter pour la réalisation de ses projets.

Monsieur le Président lui demande si elle fait référence au compte administratif ou au budget.

Edwige HENNEGUELLE répond qu'il s'agit du budget.

Monsieur le Président souhaite que ce point soit évoqué lorsque les budgets seront abordés.

Michaël BAHEUX indique que ce budget annexe devrait disparaître courant 2019.

Quant au C.A. du bâtiment Desaunois, il correspond au restaurant « le Mississippi ». Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte d'un tiers. Ce budget va bientôt s'éteindre, l'emprunt contracté se termine fin 2018.

Hervé DAVELU, vice-président en charge du développement économique, précise que la SCI « le Mississippi » a remboursé à la communauté de communes le montant de l'emprunt contracté. Toutefois, l'intercommunalité a souhaité ne pas rembourser l'intégralité à la banque sous peine de pénalités à hauteur de 10 %.

Concernant le C.A. filière bois, le budget est soldé fin 2016. Le résultat de clôture sera affecté au budget principal de la CCHPM.

Michaël BAHEUX ayant présenté l'ensemble des comptes administratifs, Monsieur le Président propose de les soumettre individuellement au vote.

Frédéric BAILLY pensait que la séance devait être présidée par le doyen de l'assemblée.

Monsieur le Président répond qu'il présidera la séance et participera au vote étant donné qu'il n'est pas à l'origine des comptes administratifs.

Monsieur le Président propose d'adopter les comptes administratifs 2016 de l'ex-CCF, arrêtés comme suit :



<b>BUDGET PRINCIPAL CCF</b>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	2 970 818,65 €	-	6 538 834,42 €
<b>RECETTES</b>	3 820 954,38 €	-	8 211 566,14 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 850 135,73 €	-	+ 1 672 731,72 €

<b>BUDGET ANNEXE SANTÉ CCF</b>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	-	-	319 995,60 €
<b>RECETTES</b>	-	-	366 795,75 €
<b>RÉSULTAT</b>	-	-	+ 46 800,15 €

<b>BUDGET ANNEXE PATRIMOINE CCF</b>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	7 856,52 €	-	0,00 €
<b>RECETTES</b>	23 356,52 €	-	12 143,88 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 15 500,00 €	-	+ 12 143,88 €

<b>BUDGET ANNEXE SPANC CCF</b>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	16 774,97 €	-	219 282,27 €
<b>RECETTES</b>	13 795,11 €	-	276 099,84 €
<b>RÉSULTAT</b>	- 2 979,86 €	-	+ 56 817,57 €

<b>BUDGET ANNEXE RPC DES HAUTS LIENS CCF</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	122 928,22 €	-	0,00 €
<b>RECETTES</b>	32 666,60 €	-	27 333,40 €
<b>RÉSULTAT</b>	- 90 261,62 €	-	+ 27 333,40 €

<b>BUDGET ANNEXE TOURISME CCF</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	32 424,03 €	-	168 702,51 €
<b>RECETTES</b>	175 551,35 €	-	163 576,93 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 143 127,32 €	-	- 5 125,58 €

<b>BUDGET ABATTOIR CCF</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	274 944,00 €	70 700,00 €	2 539 730,67 €
<b>RECETTES</b>	378 548,70 €	-	2 041 448,29 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 103 604,70 €	70 700,00 €	- 498 282,38 €

<b>BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE CCF</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	-	-	399 441,71 €
<b>RECETTES</b>	-	-	357 437,53 €
<b>RÉSULTAT</b>	-	-	- 42 004,18 €

En suite de quoi après avoir délibéré,

**Budget principal CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 60  
CONTRE : 1 (*Edwige HENNEGUELLE*)  
ABSTENTIONS : 0

Edwige HENNEGUELLE justifie son vote. Ayant voté contre le budget primitif 2016 de l'ex-CCF, elle vote contre le compte administratif.

**Budget annexe santé CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Budget annexe patrimoine CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Budget annexe SPANC CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Budget annexe RPC des hauts liens CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 58  
CONTRE : 2 (*Virginie FEUTREL, Edwige HENNEGUELLE*)  
ABSTENTION : 1 (*Stéphanie QUIQUEMPOIX*)

### **Budget annexe tourisme CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes :    POUR                : 61  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget abattoir CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes :    POUR                : 61  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe petite enfance CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Votes :    POUR                : 61  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

Monsieur le Président propose ensuite d'adopter les comptes administratifs 2016 de l'ex-CCH. Il demande à Christophe COFFRE, l'ancien Président de quitter la salle. Les C.A. sont arrêtés comme suit :

	<b>BUDGET PRINCIPAL CCH</b>		
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	314 177,99 €	-	2 591 699,41 €
<b>RECETTES</b>	604 278,08 €	-	3 860 441,02 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 290 100,09 €	-	+ 1 268 741,61 €

<b>BUDGET ANNEXE SPANC CCH</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	-	-	96 836,82 €
<b>RECETTES</b>	-	-	227 724,56 €
<b>RÉSULTAT</b>	-	-	+ 130 887,74 €

<b>BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES CCH</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	121 873,47 €	-	703 803,15 €
<b>RECETTES</b>	141 936,04 €	-	819 016,91 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 20 062,57 €	-	+ 115 213,76 €

<b>BUDGET ANNEXE FILIÈRE BOIS CCH</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	623 688,35 €	-	775 289,62 €
<b>RECETTES</b>	702 039,76 €	-	704 139,76 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 78 351,41 €	-	- 71 149,86 €

<b>BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE CCH</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	537 833,03 €	-	288 248,82 €
<b>RECETTES</b>	284 608,78 €	-	628 668,56 €
<b>RÉSULTAT</b>	- 253 224,25 €	-	+ 340 419,74 €

<b>BUDGET ANNEXE DESAUNOIS CCH</b>			
	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>
	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
<b>DÉPENSES</b>	29 256,83 €	-	4 015,19 €
<b>RECETTES</b>	91 681,45 €	-	4 016,00 €
<b>RÉSULTAT</b>	+ 62 424,62 €	-	+ 0,81 €

**Budget principal CCH :**

Conseillers présents : 57  
Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 60  
CONTRE : 1 (*Patrick CORNU*)  
ABSTENTION : 0

**Budget annexe SPANC CCH :**

Conseillers présents : 57  
Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 60  
CONTRE : 1 (*Patrick CORNU*)  
ABSTENTION : 0

**Budget annexe ordures ménagères CCH :**

Conseillers présents : 57  
Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Budget annexe filière bois CCH :**

Conseillers présents : 57  
Suffrages exprimés : 61

Votes : POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **Budget annexe zone artisanale CCH :**

Conseillers présents : 57

Suffrages exprimés : 61

Votes :    POUR                : 61  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe bâtiment Desaunois CCH :**

Conseillers présents : 57

Suffrages exprimés : 61

Votes :    POUR                : 61  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Le conseil communautaire**

ACCEPTE     à la majorité, les comptes administratifs 2016 des communautés de communes de Fruges et d'Hucqueliers,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE        les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président annonce que l'ensemble des comptes administratifs ont été votés.

Christophe COFFRE rentre dans la salle

Patrick CORNU précise avoir voté contre le budget principal étant donné qu'une dotation de solidarité avait été votée pour un montant d'environ 100 000 € mais n'a jamais été versée aux communes, et contre le budget SPANC pour les 132 000 € qui sont à reverser aux particuliers ayant effectué des travaux d'assainissement.

#### **Compte de gestion 2016**

**Délibération 2017-06-70**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Fruges, pour le compte de gestion de la CCF et par le Trésorier d'Hucqueliers pour le compte de gestion de la CCH. Les comptes de gestion établis par ces derniers sont conformes aux comptes administratifs pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes) des deux anciennes collectivités.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'adopter les comptes de gestion pour l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes de la CCF et de la CCH.

Les votes sont établis ainsi :

**Budget principal CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe petite enfance CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe santé CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe SPANC CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe tourisme CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe RPC des haut liens CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0



**Budget annexe patrimoine CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget abattoir CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget principal CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe SPANC CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe ordures ménagères CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe filière bois CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe zone artisanale CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe bâtiment Desaunois CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

Après avoir procédé aux votes,

### **Le conseil communautaire**

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion 2016 du budget général et des budgets annexes de la CCF et de la CCH.

<p><b>Délibération d'affectation des résultats 2016 aux budgets primitifs 2017</b> <b>Délibération 2017-06-71</b></p>
---

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2016 du budget principal et des budgets annexes aux budgets primitifs 2017, comme repris dans les annexes joints à la présente délibération.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

En suite de quoi après avoir délibéré,

### **Budget principal CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget principal CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe santé CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe SPANC CCF :**

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe SPANC CCH :**

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe ordures ménagères CCH :**

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe tourisme CCF :**

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget Abattoir CCF :**

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

**Budget annexe petite enfance CCF :**

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe maison du patrimoine CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe RPC des hauts liens CCF :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe zone artisanale CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe filière bois CCH :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

Après avoir procédé aux votes,

#### **Le conseil communautaire**

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2016 aux budgets primitifs principal et annexes 2017.

#### **Vote des budgets primitifs 2017**

**Délibération 2017-06-72**

Monsieur le Président présente les projets de budgets primitifs 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

Monsieur le Président propose de voter ces budgets par chapitres, en dépenses et en recettes.

## **Budget principal :**

Monsieur le Président exprime son incertitude concernant la poursuite de la SEM Nord Energie suite au désengagement de la région.

La commission finances a travaillé et répertorié les travaux d'investissement qui débiteront au cours de l'année. L'ensemble de ces travaux est repris à la page 86 du document transmis à l'ensemble des délégués.

Monsieur le Président indique que la ligne relative à la création maison des services correspond au chauffage à l'hôtel communautaire.

Il précise que la section d'investissement s'équilibre à 7 072 807,71 €.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle qu'aucun impôt supplémentaire ne sera créé. La sincérité du budget a permis d'identifier l'ensemble des actions qui seront à réaliser. Au cours des trois prochaines années, le montant total des investissements prévus s'élève à dix millions d'euros.

Francis HUBLART s'interroge sur la ligne concernant les instruments de musique où un montant de 5 000 € a été inscrit.

Monsieur le Président répond que cette somme est une précision et qu'il est judicieux d'inscrire un montant.

Francis HUBLART semble étonné puisqu'aucun instrument de musique n'a été acheté jusqu'à ce jour.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'achat d'instruments pour l'école de musique d'Hucqueliers.

Bernard HIBON s'inquiète de l'état d'avancement des attributions de compensation aux communes de l'ex-CCH, qui n'ont pas été versées en 2016.

Selon Monsieur le Président, il s'agit du versement de la dotation de solidarité.

Michaël BAHEUX indique que le montant a été validé et sera prochainement mandaté.

Laurent MUYS annonce que la dotation de solidarité a été mandatée.

Michaël BAHEUX rappelle que les communes de l'ex-CCH attribuaient une enveloppe d'environ 100 000 € destinée à la dotation de solidarité communautaire. Concernant les communes de l'ex-CCF, l'enveloppe relative à la dotation de solidarité communautaire était de 190 000 €, montant comprenant la déduction des frais de participation aux NAP pour un montant d'environ 120 000 €. Les communes pouvaient également bénéficier de fonds de concours. Il sera nécessaire de repenser la solidarité aux communes en dégageant des excédents du budget.

D'après Monsieur le Président, les élus se sont engagés à garder une solidarité aux communes. Ce travail sera effectué par les membres de la commission finances. Toutefois, les montants n'ont pas été inscrits au budget afin de ne pas faire voter à l'assemblée des montants actuellement inconnus.

Selon Patrick CORNU, il semble indispensable de travailler à l'harmonisation des statuts, telle que la compétence périscolaire, avant même de penser à la solidarité aux communes.

Monsieur le Président annonce qu'un travail a été engagé par Frédéric BAILLY sur la compétence périscolaire. Il partage l'avis de Patrick CORNU quant à l'harmonisation des statuts, cependant il rappelle que la fusion est effective depuis à peine quatre mois.

Claude VERGEOT exprime sa déception quant aux différents projets d'investissement. En effet, ni la médiathèque, ni la maison du patrimoine n'a été inscrite. Il remarque également que les investissements prévus par l'ex-CCF s'élève à un reste à charge d'environ 850 000 €, les actions relatives au TEPCV étant subventionnées à 80 %. Aussi, le reste à charge des actions prévues par l'ex-CCH se montent à près de 3 500 000 €. Il se demande comment l'ex-CCH aurait financée l'ensemble des projets si elle n'avait pas fusionné.

Monsieur le Président répond que le travail réalisé par le cabinet d'étude ayant présenté l'audit financier a démontré une bonne gestion des deux ex-EPCI, mais de manière différente. Le territoire d'Hucqueliens reste à équiper. Aussi, dans le budget, les recettes ont été minorées et les dépenses majorées. Les travaux inscrits ont été engagés. Concernant les projets qui n'ont pas été inscrits, Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des projets nécessitent un investissement de 10 millions d'euros. Même si certains projets n'ont pas été inscrits, ils seront à réétudier pour une future inscription au budget.

Daniel LANCE constate en effet que l'ensemble des projets ont été engagés. Il remarque que les élus s'attardent aux finances de l'ex-CCH. Toutefois, si les projets ont été validés, c'est parce que la CCH pouvait, seule, les financer. Il rappelle que même si l'ex-CCF apporte 70 % des recettes, 90 % des emprunts proviennent également de cette collectivité. Il signale que beaucoup d'efforts ont été fait côté Hucqueliens, que chaque EPCI avait mis en place des projets avec une gestion certes différente, mais le but est de continuer et terminer les projets engagés.

Monsieur le Président souhaiterait que les élus cessent de comparer l'ex-CCF et l'ex-CCH. Même s'il faut constater le passé, il faut savoir qu'il existait deux stratégies différentes, deux politiques différentes. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule entité et il est nécessaire d'avancer tous ensemble.

Patrick CORNU met en avant le fait que l'ex-CCH a su travailler intelligemment. Il constate que cela n'a pas été le cas sur l'ex-CCF, à cause notamment d'un élu, maire de Fruges mais également conseil départemental du canton de Fruges. On aurait pu espérer la création de nouveau projet tel que la médiathèque. Il signale qu'il ne reproche rien aux élus d'Hucqueliens. Cependant, à Fruges, il faudra que certains prennent leurs responsabilités et s'expliquent face aux services qui risquent de diminuer. Il annonce que l'ex-CCF a eu de la chance d'être présidée par un homme qui avait des projets qui pouvaient notamment rapporter de l'argent à la collectivité.

Monsieur le Président constate que les élus font maintenant partis d'une nouvelle collectivité. Il ne remet pas en question les projets antérieurs mais rappelle que le projet de médiathèque était à l'arrêt lors de la fusion, celui-ci ne pouvait donc pas être inscrit au budget.

Bernard HIBON remarque que lors du conseil communautaire de la CCH où était présenté les budgets, un état des emprunts était également transmis.

Michaël BAHEUX indique que le capital restant dû pour l'année 2017 est de 8 110 001,15 €. En 2020, le montant sera de 6 384 005,00 €. La répartition des emprunts pourra être communiquée aux délégués.

Nicolas PICHONNIER rappelle que la dotation de solidarité communautaire de l'ex-CCF était définie en fonction de critères. Il souhaite connaître si une DSC sera versée au titre de l'année 2016.

Michaël BAHEUX répond que la DSC avait été validée lors d'une commission finances.

Monsieur le Président souhaite que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

Michaël BAHEUX ajoute que les critères n'ont pas été modifiés et l'enveloppe reste identique. Le tableau comprenant les montants sera retravaillé et transmis à chaque délégué.

Stéphanie QUIQUEMPOIX revient sur la médiathèque. Si l'ensemble des démarches avait été réalisé dès le début, cela aurait été différent.

Pour terminer sur ce point, Fabrice PARPET constate que si la CCF s'était dirigée vers une plus grosse entité, l'ensemble des élus ne serait sûrement plus présent, il y aurait moins d'élus. Aujourd'hui, nous sommes restés dans une petite entité, on est encore là et on peut ainsi s'exprimer.

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                    : 60  
              CONTRE                : 2 (*Jean-Jacques HILMOINE, Patrick CORNU*)  
              ABSTENTION            : 0

#### **Budget annexe petite enfance** :

Claude VERGEOT s'interroge sur le budget annexe petite enfance. En effet, il existe un service petite enfance à Fruges et le centre socioculturel à Hucqueliers.

Monsieur le Président confirme, cependant la structure propre dédiée à la petite enfance à Hucqueliers n'est pas encore créée.

Claude VERGEOT demande si le coût de fonctionnement de la future micro-crèche est déjà connu.

Monsieur le Président répond que le plan de financement n'est pas encore définitif. De plus, il rappelle qu'il y aura une réorganisation au niveau du personnel.

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

#### **Budget annexe santé :**

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

#### **Budget annexe SPANC :**

Monsieur le Président annonce qu'aucune dépense d'investissement n'est prévue.

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

#### **Budget annexe tourisme :**

Frédéric BAILLY demande si le coût d'entretien des chemins de randonnées est inclus dans ce budget.

Monsieur le Président répond par la négative. Ces dépenses sont imputées au budget principal.

Concernant la section d'investissement, des projets ont été inscrits afin d'équilibrer le budget. Cela ne signifie pas qu'ils seront réalisés. En effet, Monsieur le Président rappelle qu'aucune dépense ne sera engagée sans l'accord du conseil communautaire.

Conseillers présents : 58  
Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

#### **Budget annexe RPC des haut liens :**

Edwige HENNEGUELLE vient d'apprendre qu'une convention a été signée. Elle rappelle qu'un premier don a été effectué en 2014 pour les frais d'étude, un deuxième en 2015 concernant l'acquisition du terrain. À ce jour, 90 000 € ont déjà été prêtés. Elle souhaite connaître les aboutissants de ladite convention et demande si elle a été visée par la sous-préfecture.



Monsieur le Président répond que la convention a été votée par le conseil communautaire de l'ex-CCF et a donc en effet été visée par la sous-préfecture. Selon lui, ce document est important et permet de clarifier la situation et assurer la communauté de communes d'un reste à charge à 0 €. Cette convention notifie également la répercussion des frais bancaires aux communes dans le cas où l'intercommunalité devrait établir un prêt. Il est également possible de réclamer les frais aux communes à chaque dépense engagée.

Edwige HENNEGUELLE annonce que la communauté de communes ne doit pas se substituer à une banque. Elle remarque qu'aucune ligne ne justifie un remboursement sur le budget principal. Elle s'adresse à Serge POUTHE, Maire de Ruisseauville, et lui demande s'il a prévu une ligne concernant ce remboursement lors de l'élaboration de son budget.

Serge POUTHE l'informe que la commune de Ruisseauville n'a rien engagé pour le moment. À ce jour, le montant des subventions est connu et Monsieur le Président s'est engagé à déposer un dossier dans le cadre du contrat de ruralité. Il est a été convenu, et noté dans la convention, que la commune de Ruisseauville prendra en charge le restant à charge à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président ajoute qu'il a rencontré l'ensemble des maires concernés par ce projet ce matin. Un point sur les subventions attribuées a été fait, à savoir 500 000 € du FSIL et 200 000 € du Département. Il s'engage à inscrire le dossier au contrat de ruralité mais ne peut certifier l'octroi d'un financement. Il précise cependant que chaque maire s'est engagé et chacun connaît les tenants, les aboutissants et les risques du projet.

Nicolas PICHONNIER s'interroge sur le montant des travaux.

Monsieur le Président annonce un coût de 1,2 millions d'euros. Ce projet a débuté en 2014 et il rappelle qu'il s'est engagé à poursuivre les projets engagés.

Selon Serge POUTHE, ce dossier est clair.

Monsieur le Président indique avoir eu des interrogations sur ce dossier, c'est pourquoi il a souhaité réunir les maires lundi matin, avant de proposer ce budget au vote de l'assemblée.

Edwige HENNEGUELLE suppose donc que tous les projets peuvent être présentés à la communauté de communes pour un prêt d'argent.

Monsieur le Président précise que le projet a été voté par les élus en 2014.

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                    : 59  
              CONTRE                : 2 (*Virginie FEUTREL, Edwige HENNEGUELLE*)  
              ABSTENTION                : 1 (*Stéphanie QUIQUEMPOIX*)

Nicolas PICHONNIER souhaite s'assurer que ce projet ne coutera pas un centime à la communauté de communes.

Monsieur le Président lui confirme qu'il s'agit d'une opération blanche.

### **Budget annexe patrimoine :**

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget abattoir :**

Monsieur le Président indique qu'il était nécessaire de surévaluer les recettes de fonctionnement afin d'équilibrer ce budget.

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe ordures ménagères :**

Monsieur le Président précise que ce budget s'équilibre seul, sans le soutien financier du budget principal.

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

### **Budget annexe zone artisanale :**

Christian MILLE constate que les sections de fonctionnement et d'investissement ne sont pas équilibrés.

Monsieur le Président répond que le budget est en effet en sur-équilibre.

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

## **Budget annexe bâtiment Desaunois :**

Monsieur le Vice-Président en charge des finances remarque que ce budget est également en sur-équilibre.

Conseillers présents : 58

Suffrages exprimés : 62

Votes :    POUR                : 62  
              CONTRE            : 0  
              ABSTENTION        : 0

Après avoir procédé aux votes,

### **Le conseil communautaire**

ADOPTE à la majorité les budgets primitifs pour l'exercice 2017.

<b>Vote des taux d'imposition 2017 et durées de lissage</b> <b>Délibération 2017-06-73</b>
---

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer sur les taux applicables aux taxes directes locales.

Il rappelle les taux appliqués au titre de l'année 2016 pour les communautés de communes de Fruges et d'Hucqueliers, à savoir :

	<b>CCF</b>	<b>CCH</b>
<i>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</i>	26,77 %	20,92 %
<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	11,50 %	13,11 %
<i>Taxe foncier non bâti (TFNB)</i>	1,56 %	3,62 %
<i>Taxe foncier bâti (TFB)</i>	0,00 %	0,353 %

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, appliquée aux communes de l'ex-CCF, les taux étaient les suivants :

<b>Zones</b>	<b>Taux</b>
<u>Zone 1</u> <i>Canlers, Coupelle-Vieille, Fressin, Hézecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Planques, Rimboval, Senlis, Verchin, Vincly</i>	17,00 %
<u>Zone 2</u> <i>Ambricourt, Avondance, Coupelle-Neuve, Crépy, Embry, Radinghem, Royon, Sains-les-Fressin</i>	16,66 %

<u>Zone 3</u> <i>Créquy, Fruges, Lebiez, Ruisseauville, Torcy</i>	13,67 %
--	---------

Au titre de l'année 2017, Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les taux et durées de lissage suivants :

	<b>Taux</b>	<b>Durée de lissage</b>
<i>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</i>	25,29 %	9 ans
<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	12,33 %	9 ans
<i>Taxe foncier non bâti (TFNB)</i>	2,51 %	9 ans
<i>Taxe foncier bâti (TFB)</i>	0,00 %	9 ans

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Monsieur le Président propose de reconduire les mêmes taux que l'année précédente aux communes de l'ex-CCF.

Monsieur le Président demande l'avis du conseil.

Michaël BAHEUX aborde dans un premier temps le taux de la CFE.

Claude VERGEOT indique qu'il va falloir expliquer l'augmentation des taxes aux administrés du territoire frugeois, alors que celles-ci diminuent pour les habitants du territoire d'Hucqueliers.

Monsieur le Président lui répond qu'au sujet de la CFE, il s'agit de l'inverse.

Claude VERGEOT ajoute que les taux des TH et TFNB augmentent par rapport au taux appliqués les années précédentes sur l'ex-CCF.

Monsieur le Président souhaite traiter les sujets un par un. Actuellement, il s'agit de délibérer sur le taux de CFE.

Daniel LANCE s'interroge sur la base qui a été fixée.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'harmoniser les taux. Dans ce cadre, les entreprises de l'ex-CCH vont voir leur taxe augmenter alors que celles de l'ex-CCF la verront diminuer. Afin de minimiser l'impact sur les entreprises, la durée de lissage proposée par la commission finances est de neuf ans.

Daniel LANCE remarque que la taxe va augmenter de cinq points sur 9 ans pour les entreprises d'Hucqueliers. Cela est important et représente une grosse différence.

Monsieur le Président précise que ce point a été débattu en commission finances. Avec l'augmentation de cette taxe, 45 000 € supplémentaires seront prélevés sur le territoire de l'ex-CCH dans neuf ans. L'intercommunalité ne peut pas se permettre de minimiser ses recettes.

À la demande du Président, Laurent MUYS précise que les bases d'imposition sont fixées par les services fiscaux. Il faut garantir au moins la même recette si l'intercommunalité ne veut pas faire l'impasse sur 100 000 €.

Monsieur le Président indique que l'ensemble des taux devant être harmonisé, certains profiteront au territoire de l'ex-CCF et d'autres au territoire de l'ex-CCH. Selon lui, la répartition permet de ne pas toujours profiter au même territoire.

Concernant la TFB, l'ex-CCH avait défini un taux de 0,353 %, soit une recette d'environ 15 000 €.

Michaël BAHEUX annonce qu'il est important de regarder les produits attendus. Aussi, même si les taxes sont harmonisées vers le haut pour certains et vers le bas pour d'autres, il ne s'agit pas d'une augmentation d'impôts étant donné que la collectivité aura une perte d'environ 15 000 € sur le taux de TFB ramené à 0 % pour le territoire de l'ex-CCH.

Claude VERGEOT revient sur ses propos en indiquant qu'il sera nécessaire d'expliquer aux concitoyens de l'ex-CCF l'augmentation d'impôts représentant un montant total d'environ 60 000 € alors que les contribuables de l'ex-CCH bénéficieront d'une diminution totale d'environ 60 000 €.

Nicolas PICHONNIER sollicite le Président à communiquer l'information auprès des habitants car les maires risquent d'avoir des difficultés à l'expliquer.

Concernant la TFB, Daniel LANCE constate que l'intercommunalité perdra 15 000 € de recettes auparavant perçues sur le territoire de l'ex-CCH. Il ajoute qu'il ne faudra pas réduire les dépenses dans d'autres domaines afin d'économiser ces 15 000 € ou faire des économies sous prétexte que la collectivité n'a plus les moyens.

Monsieur le Président remarque qu'il s'agit uniquement de 15 000 €, c'est une petite somme au vu des budgets présentés.

Enfin, concernant le vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), Michaël BAHEUX explique que cela concerne uniquement les communes du frugeois. Le taux est défini en fonction de trois zones. Les recettes liées à cette taxe représentent 1 200 000 €.

Il sera nécessaire de travailler sur l'harmonisation entre la TEOM réclamée côté Frugeois et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) appliquée côté Hucquelois.

Nicolas PICHONNIER demande si une commission a travaillé sur l'inégalité constatée entre la taxe et la redevance.

Monsieur le Président répond qu'un état des lieux de l'existant a été dressé.

Selon Claude VERGEOT, le système de redevance est injuste.

Monsieur le Président prétend le contraire.

Claude VERGEOT s'explique. Avec le système de redevance, que la maison soit grande ou petite, le prix est identique. Il ne trouve pas cela normal.

À la demande du Président, Constant VASSEUR, Vice-Président en charge des ordures ménagères, indique que la redevance est réclamée en fonction des déchets produits. Le montant lié aux ordures ménagères et réclamé aux contribuables est plus élevé sur Fruges que sur Hucqueliers. Prioritairement, il faudra faire des économies sur le territoire de Fruges.

Edwige HENNEGUELLE constate que les différents taux sur Fruges sont injustes.

Monsieur le Président invite les élus intéressés à participer à la prochaine commission ordures ménagères.

Michaël BAHEUX précise que la collectivité dispose de cinq ans pour harmoniser le mode de perception.

Selon Nicolas PICHONNIER il faut avoir le courage d'avancer sur ce sujet.

Edwige HENNEGUELLE et Léon BLOND font connaître leur désaccord pour le taux de TEOM appliqué à la zone 1.

Monsieur le Président annonce que Laurent MUYS, Directeur général des services, l'a informé que les taux des 3 zones doivent être votés en même temps.

Monsieur le Président interroge Michaël BAHEUX sur les trois taux différents de TEOM.

Monsieur Michaël BAHEUX demande à Laurent MUYS d'apporter une réponse.

Laurent MUYS indique que le service de ramassage des ordures ménagères est identique pour l'ensemble des communes de l'ex-CCF. Cependant, en fonction des communes, les bases d'imposition sont différentes. La CCF avait découpé le territoire en trois zones, afin d'équilibrer les bases d'imposition et la TEOM.

Monsieur le Président propose de passer au vote des différentes taxes.

Après avoir procédé aux votes,

### **Le conseil communautaire**

ACCEPTTE à 61 voix POUR et 1 voix CONTRE (*Daniel LANCE*) de fixer le taux de CFE à 25,29 %,

DÉCIDE à l'unanimité de fixer à 9 ans la durée de lissage de la CFE,

ACCEPTTE à 61 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Frédéric BAILLY*) de fixer le taux de TH à 12,33 %,

ACCEPTTE à 61 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Frédéric BAILLY*) de fixer le taux de TFNB à 2,51 %,

ACCEPTTE à l'unanimité de fixer le taux de TFB à 0,00 %,

DÉCIDE à l'unanimité de fixer à 9 ans la durée du lissage de la TH, TFNB et TFB,

FIXE à 53 voix POUR et 9 voix CONTRE (*Edwige HENNEGUELLE, Christian MILLE, Claudie CARPENTIER, Léon BLOND, Bernard DUQUENNE, Nicolas PICHONNIER, Jean-Marie TALLEUX, Christophe RAMECOURT, Frédéric BAILLY*) les taux de TEOM comme ci-dessous :

Zone 1 : 17,00 %

Zone 2 : 16,66 %

Zone 3 : 13,67 %

**Participation financière du budget principal sur les budgets annexes et CIAS**

**Délibérations 2017-06-74, 2017-06-75, 2017-06-76, 2017-06-77**

Monsieur le Président rappelle que les budgets annexes permettent de retracer l'ensemble des opérations budgétaires relatives à un service, dans un document unique.

Afin d'équilibrer les différents budgets annexes pour l'année 2017, il est proposé le versement du budget principal sur les budgets annexes suivants :

- budget annexe petite enfance : 222 855,18 €
- budget annexe santé : 260 799,85 €
- budget annexe tourisme : 138 505,00 €
- budget autonome CIAS : 250 000,00 €

Monsieur le Président demande l'avis du conseil.

Claude VERGEOT s'interroge sur le coût du service « portage de repas à domicile ».

Martial HOCHART répond que ce service bénéficie à environ 300 personnes par an, correspondant à près de 250 repas par mois.

Michaël BAHEUX ajoute que le budget prévu est de 90 000 €.

Claude VERGEOT s'étonne que l'ADMR de Fruges, qui apporte le même service, ne bénéficie pas d'aide financière de la collectivité. Il demande quelles sont les conditions pour bénéficier du service d'aide à domicile et si cela est calculé en fonction des revenus.

Martial HOCHART précise que ce service profite à environ 80 % de cultivateurs et que les repas sont facturés à hauteur de 6,50 €.

Monsieur le Président indique que ce service est déficitaire de 30 000 €, somme qui sera subventionnée par le budget principal. Concernant les conditions d'accès au service, il n'y a aucune condition de revenus et le tarif est identique pour tout le monde. Certes l'ADMR n'est pas subventionnée par l'intercommunalité, toutefois le tarif des repas est plus élevé.

Martial HOCHART ajoute que l'épicerie solidaire coûte environ huit fois plus cher que le service de repas à domicile.

Monsieur le Président souhaite que ce sujet ne soit pas débattu ce jour.

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

ACCEPTE à l'unanimité le versement d'un montant de 222 855,18 € sur le budget annexe petite enfance,

ACCEPTE à l'unanimité le versement d'un montant de 260 799,85 € sur le budget annexe santé,

ACCEPTE à l'unanimité le versement d'un montant de 138 505,00 € sur le budget annexe tourisme,

ACCEPTE à l'unanimité le versement d'un montant de 250 000,00 € sur le budget autonome CIAS.

Monsieur le Président informe l'assemblée d'une interruption de séance de cinq minutes.

<p style="text-align: center;"><b>Versement des subventions aux associations au titre de l'année 2017</b> <b>Délibération 2017-06-78</b></p>
--

Monsieur le Président indique à l'assemblée que des associations ont sollicité la communauté de communes pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2017.

Michaël BAHEUX rappelle que les membres de la commission finances, en date du 3 avril 2017, ont étudié ces demandes de subventions. Toutefois, le travail n'est pas complètement abouti étant donné qu'un « tas d'associations » n'a pas encore sollicité l'intercommunalité.

Il informe les membres que le montant des subventions attribuées en 2016 était de 490 622,00 €. Le conseil communautaire de ce jour doit se positionner sur un montant total de 277 903,41 €. Cela signifie qu'il y aura encore des demandes.

Monsieur le Président annonce qu'il n'y a plus « un tas d'association » comme a pu l'annoncer Michaël BAHEUX. Il reste en effet des demandes à recevoir de quelques associations. Il précise que la commission finances a étudié attentivement l'ensemble des lignes du budget et que la communauté de communes n'a pas vocation à subventionner toutes les associations. Une seule association sera soumise au vote des délégués alors qu'elle n'a jamais été subventionnée, il s'agit des chti freinetard.

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée de voter individuellement chaque subvention. Il serait souhaitable que les élus, membres d'un conseil d'administration, ne prennent pas part au vote concernant l'association.



Claude VERGEOT remarque qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'école de musique pour 8 mois de fonctionnement. Il s'interroge sur les mois suivants. Cela laisserait penser qu'il n'y aura plus d'école de musique.

Monsieur le Président lui répond que les écoles de musique sur le territoire de Fruges et Hucqueliers ont un fonctionnement différent. La subvention de 30 000 € permettra à l'école de musique côté Fruges de terminer l'année scolaire, en attendant une future harmonisation de ce service. Il précise que la subvention pourra être revue à la suite des 8 mois. Côté Hucqueliers, l'école de musique est financée directement par le budget principal de la communauté de communes.

À la demande du Président, Annie Defosse, Vice-Présidente en charge de l'école de musique, indique que l'école de musique d'Hucqueliers coûte environ 77 000 € pour un effectif de 180 élèves et une dizaine de professeurs. L'ensemble des chiffres pourra être communiqué lors d'une prochaine réunion de commission où l'ensemble des élus peuvent participer.

Claude VERGEOT ne conteste pas les fonctionnements des écoles de musique, il trouve cela très bien. Il ajoute être membre de la commission.

Annie DEFOSSE rappelle qu'à Fruges, il s'agit d'une association qui aide des élèves à intégrer l'une des quatre harmonies du territoire. Des rencontres entre les professionnels ont déjà eu lieu, il est nécessaire d'harmoniser rapidement ce service. Ce sont les directeurs et professeurs de l'école de musique qui doivent travailler à l'harmonisation, continuer à développer les harmonies en formant de nouveaux musiciens, et également donner envie aux musiciens de poursuivre les cours au conservatoire. Les élus, eux, ont pour rôle de travailler également à l'harmonisation des services, mais aussi voter les budgets.

Monsieur le Président remercie Annie DEFOSSE pour son intervention. Il rappelle les budgets octroyés aux deux écoles de musique, à savoir 50 000 € pour Fruges et 80 000 € pour Hucqueliers. Toutefois, il précise qu'il est nécessaire de ramener ce montant au coût par élève, qui est sensiblement identique. Il n'est pas possible de conserver deux fonctionnements différents sur un même territoire. Le travail d'harmonisation est en cours. Les professionnels se sont rencontrés, sans élus, ce qui semblait nécessaire avant de débiter le travail des élus. Il rejoint les propos d'Annie DEFOSSE sur le fait que les écoles de musique sont différentes mais complémentaires.

Michaël BAHEUX donne lecture des demandes des associations ainsi que des montants attribués par les membres de la commission finances.

☞ *A Petits PAS* : 13 115,00 €

☞ *Amicale du personnel ex-CCF* : 1 300,00 €

Monsieur le Président précise que cette subvention a déjà été votée lors d'un précédent conseil communautaire.

Patrick CORNU annonce que la subvention octroyée l'année dernière à cette association était de 13 000 €.

Monsieur le Président répond que la demande au titre de l'année 2017 n'a pas encore été étudiée.

œ *Amis d'Olsberg* : 1 400,00 €

œ *Artisans et commerçants* : 4 200,00 €

Monsieur le Président précise que cette subvention a déjà été validée par le conseil communautaire.

œ *Baladin* : 5 000,00 €

Monsieur le Président précise que l'intercommunalité est liée au Baladin dans le cadre d'une CPOM.

œ *Centre socioculturel intercommunal (CSCI)* : 89 900,00 €

Monsieur le Président indique qu'il est proposé de voter le même budget que celui attribué l'année dernière. Toutefois, il est à noter que la demande du CSCI s'élevait à 132 000 € au titre de l'année 2017. Il sera nécessaire de prendre une décision modificative en cours d'année. L'ensemble des éléments sera communiqué lors d'une prochaine réunion de commission finances, où il sera demandé à la directrice de présenter son association et d'expliquer l'augmentation de la demande de subvention.

œ *Chti freinetard* : 750,00 €

À la demande du Président, Marc DUBOIS, Maire de Lebiez, explique que cette association organise une course de caisses à savon à Lebiez puisque la commune dispose d'une descente d'environ 900 mètres.

Monsieur le Président précise que les membres de la commission finances ont validé l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

œ *Comité d'histoire du haut pays* : 7 000,00 €

œ *École de musique intercommunale* : 30 000,00 €

œ *Élan frugeois* : 750,00 €

œ *Espoir* : 4 500,00 €

œ *Foulées fressinoises* : 750,00 €

œ *Initiatives 7 vallées* : 6 500,00 €

œ *Meneurs et cavaliers de la vallée de la canche* : 500,00 €

œ *OCIF* : 40 150,00 €

Monsieur le Président précise que l'intercommunalité est liée à l'OCIF dans le cadre d'une CPOM afin d'exercer la compétence culturelle. Aujourd'hui, afin de s'adapter au nouveau territoire, l'OCIF (office culturel intercommunal du Frugeois) est devenue l'OCIHP (office culturel intercommunal du haut pays).

œ *Office de tourisme (ex-CCH)* : 42 501,01 €

œ R7VA	: 2 000,00 €
œ Les quilliers de la région	: 550,00 €
œ Sources section bibliothèque	: 1 200,00 €
œ SPA refuge Saint Aubin	: 8 837,40 €

Monsieur le Président rappelle que l'ex-CCH finançait la SPA en lieu et place des communes membres. Il considère cela comme de la solidarité aux communes. L'ex-CCF ne finançait pas ce service. Ce sont les communes qui versait une subvention à la SPA et qui géraient eux-mêmes les chiens errants.

Francis SENESCHAL indique que lorsqu'un maire apporte un animal à la SPA, il ne doit rien payer.

Frédéric BAILLY ajoute qu'en tant que membre, un justificatif doit être attribué.

Nicolas PICHONNIER demande si la subvention attribuée a été réexaminée en intégrant les communes de l'ex-CCF.

Monsieur le Président répond par la positive cependant, l'ex-CCH versait 5 500 € et le montant n'a pas doublé. Cela semble donc intéressant.

Bernard HIBON précise qu'une convention est cependant signée entre chaque maire et la SPA.

Monsieur le Président propose de communiquer à chacun la convention signée avec l'intercommunalité.

Bernard HIBON déclare que les maires reçoivent une convention toutefois, ils ne cotisent pas.

œ Sprint club de l'artois	: 3 500,00 €
---------------------------	--------------

Cette association, organisatrice des boucles de l'artois, était soutenue par l'ex-CCF. La manifestation s'est tenue le week-end précédent. Monsieur le Président exprime avoir un regret concernant le manque de communication. La population a été peu informée et n'était donc pas très nombreuse. Cependant, c'est un très bel évènement.

œ Touquet auto club	: 4 500,00 €
---------------------	--------------

La subvention sollicitée était plus élevée, toutefois la commission finances a souhaité octroyer le montant proposé.

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

ACCEPTE à l'unanimité le versement des subventions dont les montants sont repris ci-dessus aux associations suivantes : A Petits PAS, amis d'Olsberg, baladin, chti freinetard, comité d'histoire du haut pays, école de musique intercommunale, élan frugeois, espoir, initiatives 7

vallées, meneurs et cavaliers de la canche, R7VA, les quilliers de la région, sources section bibliothèque, SPA refuge Saint Aubin, sprint club de l'artois.

DÉCIDE à 61 voix POUR (*Danielle DUCROCQ, membre du conseil d'administration, n'a pas pris part au vote*) d'attribuer une subvention d'un montant de 89 900,00 € au centre socioculturel,

DÉCIDE à 61 voix POUR (*Claude VERGEOT, membre du conseil d'administration, n'a pas pris part au vote*) d'attribuer une subvention d'un montant de 750,00 € pour les foulées fressinoises,

DÉCIDE à 58 voix POUR (*Jean-Claude COSTENOBLE, Isabelle LECERF, Patrick CORNU, Frédéric BAILLY, membres du conseil d'administration, n'ont pas pris part au vote*) d'attribuer une subvention d'un montant de 40 150,00 € à l'OCIHP,

DÉCIDE à 60 voix POUR (*Danielle DUCROCQ et Christophe COFFRE, membres du conseil d'administration, n'ont pas pris part au vote*) d'attribuer une subvention d'un montant de 42 501,01 € à l'office de tourisme,

DÉCIDE à 61 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Francis HUBLART*) d'attribuer une subvention d'un montant de 4 500,00 € à l'association Touquet auto club,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif principal 2017.

### **Versement des subventions aux syndicats mixtes au titre de l'année 2017**

#### **Délibération 2017-06-79**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois adhère à différents syndicats mixtes.

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres les demandes de participations des organismes au titre de l'année 2017.

Ces demandes ont été examinées par la commission finances en date du 3 avril 2017, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'attribuer et de verser une participation aux organismes suivants :

SMAGEAA	:	28 315,00 €
SMLA	:	4 111,73 €
SYMCEA / SAGE CANCHE	:	43 894,29 €
SYMCEA Animation contrat de baie	:	3 250,00 €
SYMSAGEL	:	18 400,08 €
SYNDICAT MIXTE DU MONTREUILLOIS	:	82 000,00 €

Monsieur le Président demande l'avis du conseil,

Claude VERGEOT s'interroge sur le coût de l'adhésion à l'agence d'attractivité.

Monsieur le Président répond que le montant n'est pas encore connu, une réunion de l'agence d'attractivité doit avoir lieu dans le courant de la semaine.  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

ACCEPTE à l'unanimité le versement des participations aux syndicats mixtes comme repris ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif principal 2017.

<p style="text-align: center;"><b>Modification de la délibération relative aux indemnités des élus</b> <b>Délibération 2017-06-80</b></p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-12,

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 modifié, relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération n° 2017-02-17 du conseil communautaire de la CCHPM en date du 19 janvier 2017 relatif aux indemnités de fonction du Président et des vice-présidents,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif aux indices de la fonction publique, modifiant l'indice brut terminal,

Considérant que pour une communauté de communes regroupant de 10 000 à 19 999 habitants, l'article R. 5214-1 du CGCT fixe :

- l'indemnité maximale du Président à 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- l'indemnité maximale des vice-présidents à 20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

À la demande du Président, Laurent MUYS indique que l'indice évolue chaque année, il est donc préférable de faire référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et non pas au montant de l'indice.

Monsieur le Président demande l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

ACCEPTE à l'unanimité d'allouer au Président et aux vice-présidents les indemnités à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

DÉCIDE d'imputer ces nouveaux montants au budget principal de la communauté de communes.

#### **OPAH**

À la demande du Président, Élodie LEGRAND fait un point succinct sur ce sujet.

Suite à la signature de l'avenant avec le bureau d'études CITEMETRIE, l'étude pré-opérationnelle a été élargie à l'ensemble du nouveau territoire.

Les services de l'ANAH ont validé le complément de diagnostic et ont autorisé la CCHPM à finaliser l'étude pré-opérationnelle. Ce document sera présenté en commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) le 18 mai 2017 pour une validation définitive.

Une réunion de présentation de l'OPAH sera organisée le 27 avril à 19h00 à Hucqueliers.

Une fois le projet validé par la CLAH, la CCHPM devra préparer et lancer une consultation pour recruter l'opérateur chargé d'animer le programme pendant 5 ans. Il faudra également travailler sur le projet de convention avec les services de l'Etat.

L'OPAH pourrait être mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **Approbation du PLU de Bimont**

**Délibération 2017-06-81**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants, R. 151-1 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territorial du pays du montreuillois approuvé le 30 janvier 2014,

Vu la délibération du conseil municipal de Bimont en date du 14 décembre 2012 ayant prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU), ayant fixé les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal de Bimont en date du 4 octobre 2013 ayant précisé les modalités de la concertation,

Vu le courrier de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 20 mars 2015, informant que le projet de PLU est dispensé d'évaluation environnementale,

Vu la délibération du conseil municipal de Bimont en date du 18 décembre 2015 ayant arrêté le projet de PLU et ayant tiré le bilan de la concertation,

Vu la notification de l'arrêt du projet de PLU aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme,

Vu les avis des personnes publiques associées ou consultées sur le projet de PLU arrêté,

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 31 mars 2016,

Vu l'avis des services de l'Etat en date du 14 avril 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes d'Hucqueliers en date du 14 septembre 2015, actant la volonté de prendre en charge la compétence urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015, attribuant la compétence urbanisme à la communauté de communes d'Hucqueliers et modifiant les statuts comme suit « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu l'arrêté du Président en date du 16 septembre 2016 portant organisation de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le conseil municipal, enquête publique qui s'est déroulée du 18 octobre au 19 novembre 2016,

Vu les pièces du dossier soumises à enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 8 décembre 2016,

Vu les éléments du « porter à connaissance » transmis par le représentant de l'État,

Vu la présentation en conférence intercommunale le 23 mars 2017 des avis joints au dossier, les observations du public et du rapport du commissaire enquêteur conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme,

Considérant que le dossier de plan local d'urbanisme de la commune de Bimont tel qu'il est présenté au conseil communautaire, prenant en compte les remarques des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Président demande l'avis du conseil.

Claude VERGEOT s'interroge sur le financement du PLU.

Monsieur le Président répond que les frais sont à la charge de la commune de Bimont. Aussi, il demande aux élus de faire confiance au comité de pilotage qui a élaboré le document.

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

APPROUVE à l'unanimité le plan local d'urbanisme de la commune de Bimont, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Conformément à l'article L. 153-23 du Code de l'Urbanisme, le PLU sera exécutoire dès lors que les mesures de publicité auront été accomplies, la dernière date faisant foi et le dossier transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT,

DIT que cette délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie et au siège de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

DIT que le plan local d'urbanisme de la commune de Bimont approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Bimont ainsi qu'au siège de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois aux jours et heures habituels d'ouverture conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'Urbanisme.

<p style="text-align: center;"><b>Projet de DPU pour extension de la zone artisanale</b> <b>Délibération 2017-06-82</b></p>
---

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des entreprises ont sollicité la CCHPM afin de pouvoir s'implanter sur la zone d'activité le long de la RD 126 à Clenleu.

Cependant actuellement, il n'y a plus de foncier disponible. Il est donc envisagé d'étendre la zone d'activités dans le prolongement des parcelles exploitées par la scierie LAFONTE et l'entreprise LEFRANCOIS sur une superficie de 4 hectares dans une zone inscrite en « zone d'activité économique » au niveau de la carte communale de Clenleu.

L'estimation des domaines pour les parcelles concernées par le projet d'extension s'élève à 44 000 € pour les 3,88 hectares.

Des négociations à l'amiable ont été envisagées avec les propriétaires mais il s'avère qu'un propriétaire s'oppose catégoriquement à toute vente.

Au vu de la préservation et d'une extension de l'activité économique à cet endroit, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider le principe de lancement d'une procédure de DUP (déclaration d'utilité publique) et d'expropriation et de l'autoriser à mettre en concurrence des cabinets d'études spécialisés pour mener à bien cette procédure.

Il demande l'avis du conseil.

Philippe LEDUC, vice-président, indique qu'il reste environ 4 hectares de disponibles sur la zone d'activités de Maninghem, cependant, la communauté de



communes doit attendre que le PLUI soit approuvé afin de pouvoir prétendre au rachat des terres.

À Clenleu, certaines parcelles sont classées en zone artisanale. La communauté de communes avait proposé au propriétaire le rachat d'une partie, cependant ce dernier s'oppose. Dans le cadre du PLUI, il est prévu d'agrandir cette zone afin de disposer d'un foncier de 11,5 hectares.

Monsieur le Président souligne que certaines entreprises sont en attentes de terrain, mais la communauté de communes ne dispose plus de foncier. La possibilité d'extension de la zone existante sur Clenleu est intéressante, celle-ci se rapprochant du Montreuillois.

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

ACCEPTE à l'unanimité le lancement d'une procédure de DUP et d'expropriation,

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Président à mettre en concurrence des cabinets d'études spécialisés pour mener à bien cette procédure.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

Monsieur le Président salue l'attention de l'ensemble des membres durant la réunion. En effet, il s'agissait d'un conseil communautaire difficile notamment par le vote de l'ensemble des budgets. Aujourd'hui, les budgets primitifs votés sont les ceux de tout le monde.